

Procédure pour mise en ligne des articles de la rubrique « Actualités » sur le site internet du GAPHE

Pour la mise en ligne d'articles sur notre site internet, voici les recommandations à suivre si vous avez une information à faire passer en rapport avec le club ou la photographie.

Il y a deux annonces différentes qui peuvent être faites :

1. Dans la partie « **Agenda Général** » : ponctuelle, elle donne quelques informations essentielles (dates, sujet, lieu, vernissage etc.). Cela permet d'annoncer à tous les gapeurs cet évènement.
2. Dans la page « **Actualités** » : là, il s'agit d'un article de fond, traitant le sujet plus en détail. Les articles publiés dans cette rubrique restent sur le site et sont visibles en permanence.

Personnes à informer : vous pouvez contacter ou envoyer un mail aux administrateurs du site internet : Michel Baldini, Armand Wirig, Nicolas Recchia ou le président, Toni Lessa. (Pour la partie Agenda, vous pouvez voir directement Armand, pour la partie Actualités, Nicolas). Les sujets sont ensuite discutés en comité, puis mis en ligne après contrôle du président, qui est responsable du club.

Date de parution : merci d'envoyer les éléments dès que possible et au moins quinze jours avant la parution souhaitée.

Éléments à fournir obligatoirement : dates et durée de l'évènement, sujet, lieu etc. ; il faut aussi un petit texte (par mail ou sous word) avec les explications, votre ressenti ou vos motivations. Cela facilite la rédaction de l'article et colle mieux aux attentes. Joindre aussi quelques photos (6 à 8) de ce qui va être exposé, en format réduit (n'oubliez pas qu'elles seront accessibles à tous). Si vous avez une affiche, c'est bien aussi de la joindre.

En suivant ces quelques règles, les articles pourront être mis en ligne plus rapidement et coller mieux à l'actualité.

On pourra toujours modifier l'article après parution pour le compléter : par exemple, lors du vernissage, une photo prise à ce moment pourra être ajoutée, ainsi que des commentaires.

L'organisation de la prise de photos de l'évènement sera de la responsabilité de la personne qui demande la parution d'un article sur le site Internet. Il pourra déléguer à une personne de l'assistance et il se chargera de transmettre ces photos au comité de rédaction.